

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le cinq avril (05 avril), à 10 heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales des 23 et 30 mars 2014, se sont réunis en salle de la Mairie sur la convocation du 1<sup>er</sup> avril 2014 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

M. Jean-Michel HENRYOT, Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Pierre FONTANIE, Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Mathieu RICHARD, Mme Christine HEMERY, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Michel PIRAME, Mme Eliette DELMAS, M. Jérôme VALETTE, Mme Fabienne GASC, M. Aïzen ABOUA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Marie CASTRO, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, M. Jean-Paul NUNZI, Mme Martine DAMIANI, M. Gérard VALLES, M. Patrice CHARLES, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux.**

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Mme Marie CASTRO), **Conseiller Municipal,**

M. Aïzen ABOUA est nommé secrétaire de séance.

**PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Paul NUNZI, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 30 mars dernier.

La liste conduite par Monsieur Jean-Michel HENRYOT, tête de liste « avec vous pour Moissac », a recueilli 2 616 voix et a obtenu 24 sièges.

Sont élus :

- M. HENRYOT Jean-Michel
- Mme ROLLET Colette
- M. BOTTA Daniel
- Mme GARRIGUES Marie-Thérèse
- M. CASSIGNOL Michel
- Mme BAULU Maryse
- M. ANDRAL Maurice
- Mme MAERTEN Fabienne
- M. HENRYOT Jean-Luc
- Mme VALETTE Muriel



- M. CALVI Daniel
- Mme AUGÉ Sabine
- M. FONTANIE Pierre
- Mme AJELLO DUGUÉ Michèle
- M. RICHARD Mathieu
- Mme HEMERY Christine
- M. GARRIGUES Jean-Luc
- Mme ESQUIEU Pierrette
- M. PIRAME Michel
- Mme DELMAS Eliette
- M. VALETTE Jérôme
- Mme GASC Fabienne
- M. ABOUA Aïzen
- Mme SAURY Anne-Marie

La liste conduite par Monsieur Pierre GUILLAMAT, tête de liste « Moissac Avenir », a recueilli 1 533 voix et a obtenu 4 sièges.

Sont élus :

- M. GUILLAMAT Pierre
- Mme CASTRO Marie
- M. BENECH Gilles
- Mme CLARMONT Valérie

La liste conduite par Monsieur Jean-Paul NUNZI, tête de liste « Libres et ensemble pour Moissac », a recueilli 1 380 voix et a obtenu 3 sièges.

Sont élus :

- M. NUNZI Jean-Paul
- Mme DAMIANI Martine
- M. VALLES Gérard

La liste conduite par Monsieur Patrice CHARLES, tête de liste « Moissac bleu marine », a recueilli 740 voix et a obtenu 2 sièges.

Sont élus :

- M. CHARLES Patrice
- Mme DULAC Marie-Claude.

Monsieur Jean-Paul NUNZI, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 30 mars 2014.

Conformément à l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur Jean-Paul NUNZI, après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il a pris la parole en tant que Maire de Moissac, cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'Assemblée, à savoir Madame Marie-Claude DULAC, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Pour copie conforme

Moissac le 05 avril 2014

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

REÇU À LA SOUS-PREFECTURE

LE: - 8 AVR. 2014

CASTELSARRASIN - 82

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :